

Région Occitanie

CAHIER DES CHARGES - REGLEMENT DE LA SAISON 2018-2019

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS H2024, N2, 1/4 ET 1/2 FINALE FDJ

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES

- 4/A Information des épreuves*
- 4/B Droits d'engagements*
- 4/C Horaires des épreuves*
- 4/D Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4/E Directoire Technique*
- 4/F Couverture Médicale*
- 4/G Arbitrage*
- 4/H Récompenses*
- 4/I Code disciplinaire*
- 4/J Envoi des résultats à la FFE*
- 4/K Classements*

5 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE

6 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO

7 - COORDONNEES DES MEMBRES DE LA REGION

8 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE

M11 – M13 :

- Un championnat régional sera organisé aux trois armes.

M15 :

- Une épreuve régionale H2024 individuelle obligatoire.
- Il n'y aura pas d'épreuves par équipes.
- Pour les armes à quota, la qualification pour la compétition nationale M15 s'effectuera à partir du classement de l'épreuve de zone.

M17 :

- Epée :

- 2 circuits régionaux
- Un championnat d'occitanie individuel et par équipes

- Fleuret :

- 2 circuits régionaux
- Un championnat d'occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

- Il n'y aura pas d'épreuve régionale

- Les épreuves seront référentes et compteront pour le classement national.
- Les épreuves régionales sont ouvertes aux autres régions et aux tireurs étrangers.
- En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- Equipes fleuret : qualifications aux championnats de France via le championnat d'occitanie par équipes.
- En équipes : Tireur isolé (cf. GVSF).

Toutes les épreuves régionales doivent être identifiées par la FFE comme épreuves référentes pour le classement.

M20 :

- Epée :

- 2 circuits régionaux seniors
- Un championnat d'Occitanie individuel

- Fleuret :

- Un circuit régional seniors
- Un championnat d'Occitanie seniors et un championnat d'Occitanie par équipes M20

- Sabre :

□ Il n'y aura pas d'épreuve régionale

- Les épreuves régionales sont ouvertes aux autres régions et aux tireurs étrangers.
- En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- Equipes fleuret : qualifications aux championnats de France via le championnat d'Occitanie par équipes.
- En équipes : Tireur isolé (cf. GVSF).

Toutes les épreuves régionales doivent être identifiées par la FFE comme épreuves référentes pour le classement.

Seniors :

- Epée :

□ 2 circuits régionaux

□ Un championnat d'Occitanie individuel et par équipes

- Fleuret :

□ Un circuit régional

□ Un championnat d'Occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

□ Il n'y aura pas d'épreuve régionale

- Equipes : pas de quotas pour :

□ Fleuret : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dames

□ Sabre : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dames

- Les tireurs ayant participé à une sélection par équipes N1 ne pourront pas tirer en N3.

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS :

M15 :

- Epreuve de région (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale).
- Pour l'épreuve H2024 nationale (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2018/2019 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
 - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
 - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions

d'armes du CREO.

- Les équipes pour la fête des jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

M17 :

- En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- En équipes pour le fleuret : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes
- En équipes : Tireur isolé (cf. GVSF).
- **La répartition des quotas se fera en fonction du classement national** pour le sabre et Hommes. Sabre dames : pas de quotas.
- **La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.**
Le classement régional tiendra compte : des 2 meilleurs résultats sur 4 des épreuves nationales M17 (3 circuits nationaux et le marathon de Paris) ; le meilleur résultat sur les 2 des épreuves régionales et du championnat d'Occitanie. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1,5 pour le championnat d'Occitanie, de 1 pour les épreuves régionales et de 2 pour les épreuves nationales.**
- **La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée.** Le classement régional tiendra compte : du circuit national M17 de Rodez ; des 2 épreuves régionales, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits inter-départementaux. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits inter-départementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.**

M20 :

- En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- En équipes pour le fleuret : qualification via le championnat d'occitanie par équipes
- En équipes : Tireur isolé (cf. GVSF).
- **Pour le sabre Dames et hommes** : pas de quotas.
- **La répartition des quotas pour le fleuret hommes se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.** Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales M20 , une épreuve régionale seniors et du championnat d'Occitanie senior. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale senior, de 1,5 pour le championnat d'Occitanie seniors et de 2 pour les épreuves nationales.**
Pas de quotas pour le fleuret dames.

- **La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée.** Le classement régional tiendra compte : du circuit national M20 de Toulouse ; des 2 épreuves régionales seniors, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits inter-départementaux. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits inter-départementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.**

Seniors :

- **Pour le sabre hommes et dames :** pas de quotas.
- **La répartition des quotas pour le fleuret hommes se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.** Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales SENIOR, un circuit régional et le championnat d'occitanie. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale et de 1,5 pour le championnat d'occitanie et de 2 pour les épreuves nationales.**
Pas de quotas pour le fleuret dames.
- **La répartition des quotas pour l'épée se fera en fonction du classement régional par la commission épée.** Le classement régional tiendra compte : du circuit national Seniors de Nîmes (hommes) et Ornon (dames) ; des 2 épreuves régionales seniors, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits inter-départementaux. Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend : de la place du tireur, du nombre de tireurs présents, d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents et d'un coefficient de compétition. **Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits inter-départementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.**
- Equipes : pas de quotas pour :
 - Fleuret : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dames
 - Sabre : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dames
- Qualification aux championnats de France par équipes N3 Epée hommes et dames via le Championnat d'Occitanie par équipe selon quotas FFE.

Quotas :

M17/M20/Seniors : Se référer au GVSF

3 - FORMULE DES EPREUVES

M11 – M13 :

- Championnat régional Epée/Fleuret :

2 Tours de poule :

- 2 tours de poule de 4 ou 5 escrimeurs(es)

- x divisions en fonction du nombre de participant (e)s qui correspondront à des quarts de tableau. Tous les participants devront être récompensés.

- Championnat régional Sabre :

Un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club.

Tableau sans décalage

Les 8 premiers de chaque compétition devront être récompensés.

Il est préconisé de commencer la compétition pour les M11-M13 en fin de matinée ou en début d'après-midi et que l'épreuve ne dure pas plus de 4 heures

M15 :

- En individuel :

- un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club. Constitution des poules avec le classement national actualisé
- tableau sans décalage.

M17, M20 :

- En individuel : Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 11 tireurs : poule unique et TED.
 - Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.
 - L'ordre d'entrée des tireurs en poule se fera à partir du classement national actualisé avec décalage par club.
 - TED sans décalage.
- Les compétitions devront se faire sur deux jours afin que les M17 puissent participer aux compétitions seniors et concourir ainsi aux sélections des championnats de France M20.
- En équipe :
 - L'engagement à l'épreuve du championnat d'Occitanie par équipe est obligatoire.
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.

- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

Seniors :

- En individuel : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect des chapitres du GVSF.

4 - ORGANISATION DES EPREUVES

4/A - Information des épreuves

*Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par le CID du club organisateur. Celle-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le **MERCREDI précédant la date de la compétition à 23h 59: délais de rigueur.***

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.

4/B - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M11-M13 : 8 euros
- ✓ Individuel M15, M17, M20, Seniors : 10 Euros
- ✓ Équipe 20 €

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification des droits d'engagement entre mains du club organisateur » (CD FFE du 29/03/2008).

Cette règle de paiement en raison d'absence sera appliquée quand les engagements en ligne pour les compétitions seront payants.

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4/C - Horaires des épreuves

Ces horaires sont préconisés et peuvent être adaptés suivant le type d'organisations à gérer:

- ✓Epreuve individuel : début 9h00 au plus tôt
- ✓Epreuve équipe : début 09h00 au plus tôt
- ✓En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex: Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4/D - Engagements des tireurs

Pour les épreuves de Nationale 1 et Nationale 2 :

Les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponible sur le site de la FFE.

4/E - Directoire Technique

Cf. le règlement sportif fédéral actualisé : « le rôle du DT ». Les organisateurs des compétitions devront afficher le jour même de l'épreuve ce règlement qui justifie du rôle du DT.

4/F - Couverture Médicale

Toute organisation d'épreuves sportives engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.
Cf dispositions prises lors du Comité Directeur Fédéral du 8 juin 2013

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition du médecin responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti dopage.

4/G – Arbitrage

Cf règlement fédéral en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Pour toutes les épreuves dans la région, les clubs devront impérativement inscrire, avec l'engagement des tireurs, le nom de l'arbitre désigné et sa qualification (Départemental en formation Régionale ou Régional) sans quoi les inscriptions ne seront pas acceptées.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique pourra ne pas accepter les tireurs**
- les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20.

Par Equipe

- **Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).**
- **Suivant réglementation de l'arbitrage**

4/H – Récompenses

En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **obligatoirement les 8 premiers pour les M11-M13 et les 4 premiers pour les M17 - Seniors. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}. Le Président du Comité Régional et les présidents de chaque CID devront être sollicités pour les récompenses s'ils sont présents.**

En équipes : les 4 premières équipes seront récompensées.

4/I - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à punir selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président de la ligue concernée, au Président du club concerné et au Président de la commission de zone.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

4/J - Envoi des résultats à la F.F.E et au coordonnateur de la région :

La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.

Dès la fin des épreuves, l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE : **extranet.escrime-ffe.fr rubrique « Compétitions ».**

Pour les épreuves individuelles : la formule, le résultat de chaque étape de la compétition (poules, classement, tableau jusqu'aux finales, tableau final, classement général) et la listes des arbitres.

Pour les épreuves par équipes : idem ainsi que la composition des équipes. Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

L'organisateur fera parvenir au plus tard dans les 72h suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : resultats@escrime-ffe.fr, les documents suivants :

Les répertoires informatiques complets (compressés).

Les fichiers de résultat «fff».

Les résultats sous format «PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la F.F.E.

La composition du directoire technique.

Le fichier de coefficient au format Excel complété

4/K – Classements

M11 – M13 : 2 meilleurs circuits inter-départementaux (coeff 1) + Championnats d'Occitanie (coeff 2)

M15 :

2 meilleurs circuits inter-départementaux (coeff 1) + Circuit Régional H2024 (coeff 1.5) + Championnat Occitanie (coeff 2) + Tournoi de Zone H2024 (coeff 2.5) + Circuit National H2024 (coeff 3) + FDJ (coeff 3.5)

M17 :

- classement Epée :
2 meilleurs circuits inter-départementaux (coeff 1) + 2 Circuits Régionaux (coeff 1.5) + Championnat d'Occitanie (coeff 2) + 1 Circuit National Rodez (coeff 3) + Championnats de France (coeff 3.5)
- classement Fleuret :
2 Circuits Nationaux sur 4 (3CN et Marathon Paris) (coeff 2) + 2 Circuits Régionaux sur 3 (coeff 1) + Championnats d'Occitanie (coeff 1.5) + Championnats de France (coeff 3)

M20 :

- classement Epée :
2 meilleurs circuits inter-départementaux senior (coeff 1) + 2 Circuits Régionaux seniors (coeff 1.5) + Championnats d'Occitanie (coeff 2) + 1 Circuit National Toulouse (coeff 3) + Championnats de France (coeff 3.5)
- classement Fleuret :
- 3 meilleurs résultats sur 5 compétitions suivantes : 3 Circuits Nationaux (coeff 2), 1 Circuit Régional senior (coeff 1) et 1 Championnats d'Occitanie senior (coeff 1.5)

SENIOR :

- classement Epée :
2 meilleurs circuits inter-départementaux (coeff 1) + 2 Circuits Régionaux (coeff 1.5) + Championnats d'Occitanie (coeff 2) + 1 Circuit National Nimes/Ornon (coeff 3)
- classement Fleuret :
3 meilleurs résultats sur 5 compétitions suivantes : 3 Circuits Nationaux (coeff 2), 1 Circuit Régional senior (coeff 1) et 1 Championnat d'Occitanie senior (coeff 1.5)

5 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION

Le Comité Régional et les CID peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

NB : Mixité handisport et valide :

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

6 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO : (sommes votées en Comité directeur du CREO)

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs).
- Promotion féminine pour les licences dans les catégories M9 et M11.
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles.
- Aide financière à l'organisation des CN (Toulouse, Muret, Rodez, Nîmes, Tarbes).
- Aide en **achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :
 - Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}.
 - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}.
 - Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.
- Prime à la performance en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1 ^{er}	A définir	A définir
Podium	A définir	A définir
T8	A définir	A définir
T16	A définir	A définir
T32	A définir	//

- Aide **en achat matériel** aux sélectionnés en équipe à la FDJ soit 40 Euros pour chaque tireur.
- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ.

Le Comité Régional diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs.

7 – COORDONNEES DES MEMBRES DE LA REGION

CID	Adresse et téléphone ligue	Titre	Nom Prénom	Téléphone
16 Languedoc Roussillon <i>Tel</i> <i>E-mail :</i> <i>Site :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Melies 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 04 99 54 97 87 escrime.lr@gmail.com chantal.helguers@gmail.com magalicarrier@orange.fr http://www.escrime-languedoc-roussillon.fr	Présidente C.T.R	Mme HELGUERS Chantal Maître CARRIER Magali	06.18.45.40.99 06.15.10.82.33
25 Midi Pyrénées <i>Tel</i> <i>Fax</i> <i>E-mail :</i> <i>Site :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA 05.61.26.33.38 05.61.48.66.10 escrime.midipyr@wanadoo.fr jean-christian.carrie@credit-municipal-toulouse.fr damien.touya@yahoo.fr http://escrime-.midipyrenees.com	Président C.T.R	Mr CARRIE J.Christian Maître TOUYA Damien	05.61.26.33.38 06.15.94.8353 06.15.73.42.19

8– LISTING DES CLUBS DE LA REGION

Nom_Ligue 25	Nom_Club
MIDI-PYRENEES	AMICALE TARBAISE D'ESCRIME
MIDI-PYRENEES	AUCAMVILLE ESCRIME
MIDI-PYRENEES	BLAGNAC ESCRIME CLUB
MIDI-PYRENEES	C.E. D'ALBI
MIDI-PYRENEES	C.E. DE CASTRES
MIDI-PYRENEES	C.E. DE COUFFOULEUX
MIDI-PYRENEES	C.E. DE LAVAUUR
MIDI-PYRENEES	C.E. DE PAMIERS
MIDI-PYRENEES	C.E. DE VILLENEUVE TOLOSANE
MIDI-PYRENEES	C.E. BAZIEGE
MIDI-PYRENEES	C.E. MURETAIN
MIDI-PYRENEES	C.E. P.M.G. AUCH

MIDI-PYRENEES	C.E. ST GAUDINOIS
MIDI-PYRENEES	CERCLE D'ESCRIME DE FOIX
MIDI-PYRENEES	CI ESCRIME ONET LE CHATEAU
MIDI-PYRENEES	CLUB D'ESCRIME TOULOUSAIN
MIDI-PYRENEES	CLUB D'ESCRIME VILLEFRANCHOIS
MIDI-PYRENEES	ESCRIME CLUB AUSCITAIN
MIDI-PYRENEES	ESCRIME RODEZ AVEYRON
MIDI-PYRENEES	GAILLAC
MIDI-PYRENEES	GRAND CAHORS
MIDI-PYRENEES	GRISOLLES – A LA Croisée des Fers
MIDI-PYRENEES	L'ESPADON LOURDAIS
MIDI-PYRENEES	LA RAPIERE PLAISANCE DU TOUCH
MIDI-PYRENEES	S.E. U.S. MONTALBANAISE
MIDI-PYRENEES	STADE TOULOUSAIN ESCRIME
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE ATHLETIC CLUB
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE C. M. S.
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE UNIVERSITE CLUB
MIDI-PYRENEES	U.S. RAMONVILLE ST AGNE
MIDI-PYRENEES	FOYER RURAL BELBERAUD

Nom_Ligue 16	Nom_Club
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.CASTELNAUDARY
LANGUEDOC ROUSSILLON	LIMOUX ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	Escrime Pays de Lunel
LANGUEDOC ROUSSILLON	NARBONNE ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	ALES ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	OLYMPIQUE LASSALIEN D'ALZON
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME DE NIMES
LANGUEDOC ROUSSILLON	ESCRIME CLUB DE L'UZEGE
LANGUEDOC ROUSSILLON	Sabre MARSEILLANAIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	CS.CHEMINOTS NIMOIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME VIGANAISE
LANGUEDOC ROUSSILLON	CERCLE ESCRIME BITTEROIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	MONTPELLIER UC.ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.PEZENAS
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.ST LOUIS DE SETE
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.CASTELNAU LE LEZ
LANGUEDOC ROUSSILLON	CLUB MEDITERRANEEN ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	AGDE ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME ARGELESIEENNE
LANGUEDOC ROUSSILLON	PERPIGNAN ROUSSILLON ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	2KPDP
LANGUEDOC ROUSSILLON	ESCRIME CLUB DE CERET
LANGUEDOC ROUSSILLON	ECOLE CATALANE COMBAT MEDIEVAL